



Saisie attribution pas de compte bancaire existant

Par **NANCYSER**, le **30/10/2016** à **10:51**

Bonjour, suite à un impayé concernant la vente d'un véhicule, j'ai procédé à toutes les démarches administratives et judiciaires possible pour obtenir une ordonnance d'injonction de payé. J'ai donc par la suite sollicité un huissier qui a procédé à une saisie attribution sur le compte bancaire de cette personne dont je connaissais la banque et l'agence qui le gère. Or j'ai reçu de la part de cet huissier un courrier m'indiquant qu'aucun compte n'existe ??? à ma grande surprise, comment cela peut-il être possible ?? car compte tenu de cela d'autres démarches vont avoir lieu comme une saisie vente mais je ne veux pas que cela prenne trop de temps et je pense que ce genre de démarche est vraiment beaucoup plus longue. Je vous remercie par avance de vos réponses et de votre aide.

Par **amajuris**, le **30/10/2016** à **11:06**

bonjour, il est possible que votre débiteur ne possède aucun compte bancaire à son nom. Il peut utiliser un compte bancaire ouvert sous un autre nom ou appartenant à une autre personne. Il peut aussi avoir fermé le compte que vous connaissiez justement pour éviter cette saisie. Posez la question à l'huissier que vous avez mandaté. Par le fichier Ficoba, l'huissier peut voir si votre débiteur a d'autres comptes ouverts à son nom. Salutations

Par **NANCYSER**, le **30/10/2016** à **11:15**

merci pour votre réponse, mon huissier m'a dit qu'il a eu ses informations en consultant le fichier Ficoba effectivement, mais de mon côté j'ai la preuve grâce à mon "réseau" que cette personne a bien un compte à cette banque et à cette agence ... : (c'est ce qui me perturbe vis-à-vis de mon huissier car je ne comprends pas qu'il me réponde cela, car je cours après les informations cela fait aujourd'hui 3 mois que mon injonction de payer est dans les mains de cet huissier je trouve cela très long je vous remercie à nouveau cordialement

Par **jos38**, le **30/10/2016 à 16:05**

bonjour. comme le suggère amatjuris, cette personne a dû faire ouvrir un compte bancaire par un tiers pour rester insolvable. s'il travaille, son salaire doit bien être viré quelque part?

Par **NANCYSER**, le **31/10/2016 à 11:04**

bonjour et merci jos38 car cette personne a bien un compte à son nom à cette banque à ce jour j'en ai la preuve ... pensez-vous qu'une réponse Ficoba peut être erronée ? je n'ose pas aller voir mon huissier en lui disant c'est faux il a bien un compte :(((car je ne sais plus quoi faire n'est-il possible de changer d'huissier pour ce genre d'affaire ? quelles en seraient les conséquences ? financière je suppose merci pour votre temps et vos réponses

Par **jos38**, le **31/10/2016 à 11:17**

bonjour. si vous en avez la preuve donnez-la à l'huissier. c'est un relevé de compte, un bordereau de remise de chèque?

Par **NANCYSER**, le **31/10/2016 à 12:01**

oui il s'agit d'un document officiel de la banque à son nom maintenant je ne suis pas censé avoir ce document en ma possession mais ce problème dure depuis tellement longtemps que j'ai de mon côté fait des recherches et demandé à des tiers de me renseigner car ne croyez-vous pas que l'huissier va mal le prendre ?

Par **jos38**, le **31/10/2016 à 14:04**

le tout est de savoir comment ce document est arrivé en votre possession : c'est un de ses proches qui vous l'a donné ? pas après avoir fracturé sa boîte aux lettres quand même?